



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03 juin 2020

L'an deux mille vingt, le mercredi 03 juin, les membres du Conseil municipal de la Commune de CHAMBOURG-SUR-INDRE, se sont réunis à 19 heures – à huis clos (compte tenu des mesures sanitaires en vigueur) – salle du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 27 mai 2020.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Madame KLIMCZAK Maggy,
- Messieurs DOREAU Florent, ERTEL Sébastien.

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ :

- ROULLET Ludovic (pouvoir à ERTEL Sébastien)

Monsieur DOREAU Florent, Maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.
Monsieur ERTEL Sébastien est désigné secrétaire de séance.

Vote à huis-clos de la séance à l'unanimité des membres présents.

1. Lecture et approbations des procès-verbaux des séances du 02 mars et du 23 mai 2020

R.A.S.

Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

2. Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire explique les dispositions du projet transmis préalablement.

En outre, il apporte quelques précisions complémentaires de cette décision.

Après plusieurs échanges quant à certains articles dans lesquels il convient de déterminer les limites fixées par le Conseil Municipal (notamment de montants), Monsieur le Maire soumet cette décision au vote.

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver les délégations.

3. Indemnités de fonction des élus

Monsieur le Maire propose de fixer les taux d'indemnités de fonction des élus tels qu'indiqués ci-dessous :

- Maire : 35 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

et

- 1^{er} Adjoint : 15.50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Monsieur le Maire soumet cette décision au vote.

Une délibération est prise à l'unanimité pour entériner ces taux.

4. Règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe les membres présents que, suite au renouvellement des assemblées municipales, une disposition de la loi NOTRE est entrée en vigueur.

Celle-ci impose, aux communes de 1 000 habitants et plus, l'instauration d'un règlement intérieur dans un délai de 6 mois suivant l'installation du Conseil Municipal.

Celui-ci doit fixer les mesures concernant le fonctionnement interne du conseil municipal.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de peaufiner le projet transmis préalablement aux membres du Conseil Municipal.

Ce sujet est donc ajourné à l'unanimité.

5. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020

Monsieur le Maire indique que le budget 2020, approuvé au mois de mars, est basé sur les taux de l'année précédente.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux validés l'an dernier, à savoir :

- Taxe foncière (bâti) : 15.49 %

et

- Taxe foncière (non bâti) : 37.89 %

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider ces taux.

6. Facturation de la garderie scolaire et de la restauration scolaire pour le mois de mai 2020

Monsieur le Maire rappelle les modalités de facturation applicables en début d'année et la décision prise pour la facturation du mois de mars (garderie et restauration scolaire).

Compte tenu de la réouverture de l'école à compter du 11 mai dernier, il convient d'adapter à nouveau la facturation pour le mois de mai.

Monsieur le Maire propose de modifier le forfait mensuel « 4 jours » au prorata du temps de présence et de la facturer au mois de juillet (le mois de mars étant prélevé au 15 juin).

Une délibération est prise à l'unanimité pour instaurer ces tarifs.

7. Modification du R.I.F.S.E.E.P.

Deux agents de la collectivité ont bénéficié d'un avancement au grade supérieur au 1^{er} janvier 2020 (agent de maîtrise et de rédacteur).

Compte tenu de ces nominations, il est nécessaire de procéder à la modification du R.I.F.S.E.E.P. afin de prendre en compte ces dernières.

Après plusieurs échanges et explications sur le sujet, Monsieur le Maire soumet cette décision au vote.

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider les modifications du R.I.F.S.E.E.P.

8. Instauration des I.H.T.S.

Monsieur le Maire explique le projet aux membres présents.

Après quelques précisions complémentaires, Monsieur le Maire soumet cette décision au vote.

Une délibération est prise à l'unanimité pour instaurer les I.H.T.S.

9. Subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle que les associations avaient jusqu'au 28 février 2020 pour déposer leur demande.

Suite à la réunion de travail de l'ensemble des membres du conseil municipal du 29 mai 2020, Monsieur le Maire propose d'entériner les décisions validées au cours de cette dernière.

Monsieur le Maire soumet cette décision au vote.

En outre, il précise que les associations, qui n'ont pas répondu à ce jour, seront de nouveau solliciter et pourront déposer une demande « complémentaire » jusqu'au mercredi 17 juin 2020 – délai de rigueur.

Une délibération est prise à l'unanimité pour l'attribution des subventions aux associations qui ont déposé un dossier à ce jour.

*Date du prochain conseil municipal :
Mercredi 24 juin 2020 à 19h00*

Fin de séance à 20h20.